



Reconnaître un enfant papier, papiers périmés

Par **Marie7881**, le **20/03/2016** à **17:58**

Bonjour, Je suis en couple depuis 8 ans avec un algérien. On ne vit pas ensemble dû au manque de papier à jour, impossible de faire une demande de logement à 2 mais c'est prévu dès qu'il sera régularisé. Il est sur le sol français depuis l'âge de 2 ans, avec titre de séjour à renouveler tout les 10 ans, il a toujours travaillé, il est actuellement cadre dans une société d'événementiel. Depuis 10 ans, il n'a jamais demandé la nationalité française jusqu'à maintenant. On attend un enfant qui va naître dans 2 mois, il a perdu sa carte d'identité algérienne, carte verte puis son passeport est périmé depuis quelques années. Les démarches sont assez longues, manque de temps, il s'en est jamais vraiment occupé mais étant donné qu'il y a bébé qui arrive, il c'est décidé. Ils lui ont délivré un récépissé valable 4 mois, puis il a son passeport périmé, puis l'acte de naissance (12 s). Peut'il reconnaître notre enfant avec ces documents ? Merci pour votre réponse, Cordialement, Marie.

Par **amajuris**, le **21/03/2016** à **21:59**

Bonjour, Le père de votre enfant doit pouvoir prouver son identité avec un document d'identité reconnu comme tel comportant une photo. avec un passeport périmé, je crains que cela soit difficile mais cela dépend de l'agent de l'état civil qui acceptera ou pas de prendre en compte un passeport périmé. Salutations

Par **alterego**, le **22/03/2016** à **11:23**

Bonjour,

Les démarches pourraient être plus longues que de coutume si il est en délicatesse avec l'Algérie, ce que laissent penser ses négligences administratives et/ou son comportement. Lui seul le sait.

Cordialement